



CENTRALE D'ACHAT DE MEDICAMENTS ESSENTIELS, DE DISPOSITIFS MEDICAUX, DE  
PRODUITS ET MATERIELS DE LABORATOIRE DU BURUNDI

**CAMEBU**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° <sup>01</sup> /CAMEBU / S/2022-2023

POUR LA DEMANDE DE COTATION DE LA PRIME D'ASSURANCE INCENDIE DES  
STOCKS, DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A RISQUES DE LA CAMEBU  
POUR UNE PERIODE D'UNE ANNEE 2022-2023

**Bujumbura, Novembre 2022**

*(Handwritten mark)*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°01/CAMEBU /S/2022 -2023 POUR LA DEMANDE DE COTATION DE LA PRIME D'ASSURANCE INCENDIES POUR LES STOCKS, LES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A RISQUES DE LA CAMEBU POUR UNE PERIODE D'UNE ANNEE 2022-2023**

Date de publication : le <sup>15/11</sup> /2022

Date d'ouverture : le <sup>06</sup> /12/2022

### 1. Objet

La CAMEBU invite, par le présent Appel d'Offres, les sociétés d'assurance admis à concourir à présenter leurs offres pour la demande de cotation de la prime d'assurance incendies pour les stocks, les biens mobiliers et immobiliers a risques de la CAMEBU pour une période d'une année 2022-2023

#### Les risques à couvrir concernent :

- L'incendie, explosion, foudre et chute d'avion sur le total des capitaux assurés.
- La tornade, tempête, ouragan et tremblement de terre sur la valeur de l'immeuble administratif et hangars des stocks.
- Bris de machine sur l'ensemble d'équipement pour une valeur totale d'équipement.
- Dégâts d'eau sur la valeur des stocks.
- Risques électriques sur les centrales des installations électriques, téléphoniques et sur les matériels de bureau et informatiques
- Vol avec effraction ou violence.

### 2. Financement du marché

Le marché sera financé par les fonds propres de la CAMEBU.

### 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est en seul lot.

Le soumissionnaire gagnant aura trois jours (3 jours) pour fournir le contrat d'assurance incendie de la CAMEBU à compter de la date de réception du bon de commande.

#### 4. Condition de participation au marché

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du Burundi.

#### 5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à l'adresse ci après :

CAMEBU, Avenue Nyabisindu N° 1

BP 1332 BUJUMBURA - BURUNDI

Téléphone : (+ 257) 22 28 73 00 / 22 28 73 01/22 28 73 12

Le dossier d'appel d'offres peut également être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'une somme non remboursable de cent mille Francs Burundais (100.000 BIF) et sur présentation des bordereaux de versement à la CAMEBU.

Le versement est fait comme suit :

i. 50.000 BIF sont versés au compte N° 01101562390 ouvert à la Banque de la République du Burundi ( BRB) au nom de la CAMEBU,

ii.50.000 BIF sont versés au compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04, ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) avec mention du numéro du dossier d'appel d'offres.

Les Bordereaux de versement font parties des pièces constitutives du dossier d'appel d'offres.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au secrétariat de la CAMEBU à :

E- mail : camebu.burundi@gmail.com et

Boîte Postale : 1332 BUJUMBURA - BURUNDI

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

Les offres devront être soumises à l'adresse numéro ci-dessous au plus tard, **le 06/11/2022 à 9 heures précise.**

CAMEBU,

Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu N° 1

BP 1332 BUJUMBURA - BURUNDI

Téléphone : (+ 257) 22 28 73 00 / 22 28 73 01/22 28 66 03/ 22 28 73 12

Télécopieur : (+257) 22 23 63 15

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## 6. Validité des offres

L'offre est valable pendant une période de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 7. Date limite de dépôt des offres

L'offre doit être déposée à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **6/11/2022** à **9 heures précise**.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## 8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants à l'adresse et numéro mentionnées ci-dessous :  
CAMEBU,

Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu N° 1

BP 1332 BUJUMBURA - BURUNDI

Téléphone : (+ 257) 22 23 25 00 / 22 28 73 00/22 28 73 01/ 22 28 73 12

Site web : [www.camebu.net/](http://www.camebu.net/)

E-mail : [camebu.burundi@gmail.com](mailto:camebu.burundi@gmail.com) ; [info@camebu.net](mailto:info@camebu.net)

En date du **6/11/2022** à 9H 00.

## 9. Critères de qualification

Les soumissionnaires doivent remplir les conditions suivantes :

### Critères administratifs :

- a) Avoir un numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- b) Fournir une attestation de non redevabilité fiscale, délivrée par l'OBR (originale)
- c) Fournir une adresse physique (siège) et des contacts téléphoniques ;
- d) Les Bordereaux de versement

### Critères techniques :

- a) Fournir avec preuve à l'appui au moins trois (3) références de clients pour les trois dernières années pour une prime supérieure à 15 000 000 BIF dans la branche assurance automobiles ;
- b) Chiffre d'affaire moyenne pour les 3 dernières années de 3.000.000.000 BIF dans la branche assurance

- c) Cinq plus gros sinistres indemnisés à hauteur de 1 000 000 000 BIF pendant les deux dernières années ;

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont:

CAMEBU,

Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu N° 1

BP 1332 BUJUMBURA - BURUNDI

Téléphone : (+ 257) 22 23 25 00 / 22 28 73 00/22 28 73 01/ 22 28 73 12

Site web : [www.camebu.net](http://www.camebu.net).

E-mail : [camebu.burundi@gmail.com](mailto:camebu.burundi@gmail.com) ; [info@camebu.net](mailto:info@camebu.net)

**Le Directeur Général de la CAMEBU**

**Ph. ARAKAZA Larissa**



# **REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA DEMANDE DE COTATION DE LA PRIME D'ASSURANCE INCENDIES POUR LES STOCKS, LES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A RISQUES DE LA CAMEBU POUR UNE PERIODE D'UNE ANNEE 2022-2023**

## **A. Instructions aux Soumissionnaires**

### **I. GENERALITES**

#### **1. Objet de la soumission**

Le marché a pour objet la cotation de la prime d'assurance incendies pour les stocks, les biens mobiliers et immobiliers a risques de la camebu pour une période d'une année 2022-2023.

#### **2. Origine des fonds**

Le marché est entièrement financé sur fonds propres de la CAMEBU.

#### **3. Soumissionnaires admis à concourir**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes morales ou physiques résidant au Burundi justifiant des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

### **II. PREPARATION DES OFFRES**

#### **1. Consultation du Dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 07h30 à 15h00 à l'adresse ci-après:

CAMEBU, Avenue Nyabisindu N° 11  
BP 1332 BUJUMBURA - BURUNDI  
Téléphone : (+ 257) 22 23 25 00 / 22 23 28 95/22 27 66 03/ 22 27 66 04

#### **2. Acquisition du dossier d'appel d'Offres**

Le dossier pourra être obtenu à la CAMEBU sur présentation des bordereaux de versement.

### 3. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans 2 enveloppes distinctes placées dans une seule enveloppe extérieure.

- Elle contiendra les éléments suivants :
  1. La caution de soumission de cinq million Francs burundais (5.000.000 Fbu). Cette caution peut être présentée sous forme de garantie bancaire.
  2. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR ;
  3. L'attestation de non-redevabilité à l'INSS délivrée en original.
  4. La proposition des primes ;
  5. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe IV;
  6. Les Bordereaux de versement

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.**

**L'enveloppe portera les mentions « Offre de la cotation de la prime d'assurance incendies pour les stocks, les biens mobiliers et immobiliers a risques de la CAMEBU pour une période d'une année 2022-2023.**

**A n'ouvrir qu'en séance publique du 6/11/2022 à 9 heures précise. »**

#### 4. Langue et nombre d'exemplaires

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française seront signées et cachetées par les soumissionnaires. Elles seront établies en deux exemplaires dont un original et une copie.

L'original doit porter d'une façon visible la mention « original » et la copie la mention « copie ». En cas de divergence entre l'original et la copie, seul l'original fera foi.

#### 5. Mode d'expression des prix.

Le montant total de l'offre sera exprimé en chiffres et en lettres.  
En cas de discordance, le montant en lettres fera foi.

#### 6. Monnaie de l'offre

Les offres doivent être libellées totalement en monnaie nationale Fbu toutes taxes comprises(TTC).

## 7. Validité de l'offre

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours minimum à compter de la date d'ouverture des offres.

## 8. Liste des biens mobiliers et immobiliers de la CAMEBU

N°	MATERIELS ET OBJETS A RISQUES	CAPITAUX EN BIF CAMEBU	CAPITAUX EN BIF PRODUITS PARTENAIRES
1	<b>Immeuble à étage à usage administratif et hangars des stocks</b> bloc administratif, nouveaux hangars et anciens hangars, poste de garde, cafétéria, abri de chambre froide extérieure, passages couverts, cabine de groupes électrogènes et toilettes/douches extérieures) au siège CAMEBU	648 221 215 BIF	
2	<b>Centrale des installations électriques et téléphonique</b> (postes opérateurs, appareils téléphoniques et compteurs d'eau et électriques) au siège CAMEBU	263 997 368 BIF	
3	<b>Autres immeubles</b> <b>Immeubles CAMEBU situés au quartier 10</b>	1 364 395 080 BIF	
4	<b>Equipements</b> (groupes électrogènes, chambres froides, climatiseurs, frigos et cuisinière, TV, lecteur dvd, Décodeur, extincteurs, stabilisateurs, aspirateurs, sèche mains, machine d'emballage, kit des cameras de surveillances, machines de manutentions etc) au siège CAMEBU	113 421 510 BIF	
5	<b>Matériels de bureau et informatiques</b> (informatisation sage, photocopieuses, serveur, ordinateurs, scanners imprimantes, onduleurs, protecteur des chèques, détecteur des faux billets, machine de reliure) au siège CAMEBU	11 087 833 BIF	
6	<b>Mobilier</b> (armoires, salons, bureaux, chaises, tables, étagères, coffre fort) au siège CAMEBU,	54 677 200 BIF	
7	<b>Stock médicaments</b> au siège CAMEBU,	5 181 019 684 BIF	
8	<b>Stock matériels et consommables médicaux</b> au siège CAMEBU,	1 799 943 217 BIF	9 069 199 621 BIF
9	<b>Stock produits d'hémodyalise, réactif et produits de laboratoire</b> au siège CAMEBU	686 230 878 BIF	
10	<b>Stock des médicaments</b> au quartier 10 Ngagara	946 396 517 BIF	



11	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> au quartier 10 Ngagara	163 125 000 BIF	3 294 433 267 BIF
12	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10MT	666 158 180 BIF	1 526 983 708
13	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10MT	1 045 220 395 BIF	
14	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10JP	555 567 101 BIF	791 795 444 BIF
15	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10JP	59 966 500 BIF	
16	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10DN	1 612 636 831 BIF	2 646 593 713 BIF
17	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10DN	503 450 000 BIF	
18	<b>Stock des médicaments</b> Magasin de GITEGA	565 979 804 BIF	
<b>TOTAL EN BIF</b>		<b>16 241 494 313 BIF</b>	17 329 005 753 BIF
<b>TOTAL GENERAL EN BIF</b>		<b>33 570 500 066 BIF</b>	

*N.B : La visite du lieu et des stocks, des biens mobiliers et immobiliers à risque peut se faire par tout soumissionnaire qui le désire aux jours ouvrables entre 8 heures du matin et 15 heures 30 minutes.*

### III. DEPOT DES OFFRES

#### 1. Cachetage et marquage des offres

III.1.1. Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre en deux exemplaires (un original et 1 copie), dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « Offre technique » et « Offre financière » selon le cas.

Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

III.1.2. Les enveloppes intérieure et extérieure devront :

- a) être adressée à la CAMEBU à l'adresse indiquée dans le RPAO (voir page 5) ;
- b) porter le nom du projet, le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres, tels qu'indiqués dans les DPAO et porter les mots « NE PAS OUVRIR AVANT le 6/11/2022 à 9 heures précise. »

III.1.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à la CAMEBU de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée « hors délai » ;

III.1.4. Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiquée à la clause III.1.3 ci-dessus, la CAMEBU ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle ouverte prématurément. Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, la CAMEBU ne pourra garantir que l'offre a été remise anonymement et l'offre sera rejetée.

## **2. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les enveloppes fermées devront parvenir à la Direction de la CAMEBU au plus tard **le 6/12/2022 à 9 heures précises du matin**. Elles pourront également être remises main à main au Président de la commission pendant la séance d'ouverture des offres. Aucune soumission ne peut être reçue ou retirée après que la séance soit déclarée ouverte.

## **IV. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

### **1. Ouverture des offres**

Les enveloppes techniques et financières seront ouvertes en séance publique dans la salle de réunion de la CAMEBU en date du **6/12/2022 à 9 heures précises du matin**. Les soumissionnaires qui le désirent pourront assister ou se faire représenter.

### **2. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres s'effectuera en une fois par une sous commission technique d'analyse des offres désignée par le Directeur Général de la CAMEBU.

## **V. ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **1. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire jugé à la fois administrativement et techniquement capable d'exécuter le marché et économiquement avantageux.

### **2. Critères d'attribution**

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans 2 enveloppes distinctes placées dans une seule enveloppe extérieure.

Les soumissionnaires doivent remplir les conditions suivantes :

**Critères administratifs :**

- a) Avoir un numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- b) Fournir une attestation de non redevabilité fiscale, délivrée par l'OBR (originale)
- c) Fournir une adresse physique (siège) et des contacts téléphoniques ;
- d) Les Bordereaux de versement

**Critères techniques :**

- a) Fournir avec preuve à l'appui au moins trois (3) références de clients pour les trois dernières années pour une prime supérieure à 15 000 000 BIF dans la branche assurance automobiles ;
  - b) Chiffre d'affaire moyenne pour les 3 dernières années de 3.000.000.000 BIF dans la branche assurance.
  - c) Cinq plus gros sinistres indemnisés à hauteur de 1 000 000 000 BIF pendant les deux dernières années ;
- La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière :
    1. Le bordereau des prix (suivant modèle) ;
    2. L'acte de soumission financière suivant le modèle en annexe IV;
    3. Tous autres éléments liés à l'offre financière.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.**

**Ces enveloppes porteront les mentions « offre technique » et « offre financière » selon le cas avec la mention : offres pour la cotation de la prime d'assurance incendies pour les stocks, les biens mobiliers et immobiliers à risques de la CAMEBU pour une période d'une année 2022-2023 DAO CAMEBU N°01/ S/2022 à n'ouvrir qu'en séance publique du 6/11/2022 .**

**VI. DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES DE RETARD****1. Délais de livraison**

Le contrat d'assurance doivent être signé dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la lettre de commande par l'assureur retenu.

**VII. PAIEMENT**

Le paiement y afférent se fera au plus tard 5 jours après la réception du contrat d'assurance.

## **B. DONNÉES PARTICULIÈRES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)**

### **VIII. ARBITRAGE**

Le marché sera interprété conformément au droit burundais. En cas de litige, la CAMEBU et l'assureur feront tous les efforts nécessaires pour régler à l'amiable les différends. Si 60 jours après commencement des négociations, l'acheteur et le fournisseur ont été incapables de régler le litige né du marché, chacune des parties peut recourir aux tribunaux du Burundi.

**ANNEXE I****ACTE D'ENGAGEMENT**

Nous soussigné.....représenté par  
M.....agissant en qualité de.....  
ayant son siège social.....  
et inscrit au registre de commerce sous le n°.....après avoir pris connaissance  
du dossier d'appel d'offres et des documents qui y sont mentionnés, prenons  
l'engagement sans réserve sur tous nos biens meubles et immeubles, d'exécuter le  
marché en rapport avec l'offre pour la cotation de la prime d'assurance des  
véhicules de la CAMEBU pour une période d'une année 2022-2023.

Nous nous engageons d'exécuter le marché dans un délai ne dépassant pas cinq  
jours comptés à partir de la date de notification de la lettre de commande .

Fait à.....le.....

Pour la société.....

Titre du signataire.....

Nom et prénom du signataire.....

Signature.....

**ANNEXE II :****CAUTION DE SOUMISSION**

Attendu que.....a soumis son offre en date du.....pour l'offre pour la cotation de la prime d'assurance des véhicules de la CAMEBU pour une période d'une année 2022-2023.

Nous.....ayant notre siège à .....sommes tenus à l'égard de la CAMEBU ci-après dénommé « l'acheteur » pour la somme de 5.000.000 FBU (Cinq million de francs burundais) que le garant s'engage à régler intégralement audit acheteur s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée par le soumissionnaire sur le modèle de soumission.
2. Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité :

a) manque à signer ou refuse de signer le marché alors qu'il est requis de le faire.

Nous nous engageons à payer à l'acheteur un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite sans que l'acheteur soit tenu de justifier sa demande étant entendu toutefois que dans sa demande l'acheteur notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une des conditions ci-dessus ou toutes les deux ne sont pas remplies et qu'il spécifiera quelle (s) conditions (s) a (ont) joué.

La présente garantie bancaire demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin de délai de validité des offres, toute demande de l'acheteur tendant à la faire jouer devra parvenir au garant avant la fin de ces trente jours.

Signé et authentifié par ledit garant  
(Rang et date)  
+ Cachet de la Banque

**ANNEXE III****BORDEREAU DES PRIMES**

N°	MATERIELS ET OBJETS A RISQUES	CAPITAUX EN BIF CAMEBU	CAPITAUX EN BIF PARTENAIRES	TYPES D'ASSURANCES	PERIODE A COUVRIR	PRIME PROPOSEE
1	<b>Immeuble à étage à usage administratif et hangars des stocks</b> bloc administratif, nouveaux hangars et anciens hangars, poste de garde, cafétéria, abri de chambre froide extérieure, passages couverts, cabine de groupes électrogènes et toilettes/douches extérieures) au siège CAMEBU	648 221 215 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
2	<b>Centrale des installations électriques et téléphonique</b> (postes opérateurs, appareils téléphoniques et compteurs d'eau et électriques) au siège CAMEBU	263 997 368 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
3	<b>Autres immeubles</b> <b>Immeubles CAMEBU situés au quartier 10</b>	1 364 395 080 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
4	<b>Equipements</b> (groupes électrogènes, chambres froides, climatiseurs, frigos et cuisinière, TV, lecteur dvd, Décodeur, extincteurs, stabilisateurs, aspirateurs, sèche mains, machine d'emballage, kit des caméras de surveillances, machines de manutentions etc) au siège CAMEBU	113 421 510 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
5	<b>Matériels de bureau et informatiques</b> (informatisation sage, photocopieuses, serveur, ordinateurs, scanners imprimantes, onduleurs, protecteur des chèques, détecteur des faux billets, machine de reliure) au siège CAMEBU	11 087 833 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	

6	<b>Mobilier</b> (armoires, salons, bureaux, chaises, tables, étagères, coffre fort) au siège CAMEBU	54 677 200 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
7	<b>Stock médicaments</b> au siège CAMEBU,	5 181 019 684 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
8	<b>Stock matériels et consommables médicaux</b> au siège CAMEBU,	1 799 943 217 BIF	9 069 199 621 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
9	<b>Stock produits d'hémodialyse, réactif et produits de laboratoire</b> au siège CAMEBU	686 230 878 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
10	<b>Stock des médicaments</b> au quartier 10 Ngagara	946 396 517 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
11	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> au quartier 10 Ngagara	163 125 000 BIF	3 294 433 267 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
12	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10MT	666 158 180 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
13	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10MT	1 045 220 395 BIF	1 526 983 708 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
14	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10JP	555 567 101 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
15	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10JP	59 966 500 BIF	791 795 444 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
16	<b>Stock des médicaments</b> Magasin Q10DN	1 612 636 831 BIF		Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	
17	<b>Stock de matériels et consommables médicaux</b> Magasin Q10DN	503 450 000 BIF	2 646 593 713 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année	



18	<b>Stock des médicaments</b> Magasin de GITEGA	565 979 804 BIF	Voir objet du marché (risques à couvrir)	1 année
	<b>TOTAL EN BIF</b>	<b>16 241 494 313 BIF</b>	<b>17 329 005 753 BIF</b>	
	<b>TOTAL GENERAL EN BIF</b>	<b>33 570 500 066 BIF</b>		

e